

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS267

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« de sécurité des systèmes d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.